

VŒU

Contre l'accord de partenariat transatlantique TTIP/TAFTA

LE CONSEIL,

Présenté par le groupe Europe Ecologie – Les Verts
au nom de la majorité municipale

ADOPTE le vœu suivant :
par 34 voix pour et 10 abstentions

Le 8 juillet 2013, l'Union européenne et les Etats-Unis ont entamé des négociations en vue de conclure un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) ou Transatlantic Free Trade Area (TAFTA), appelé « le Grand Marché Transatlantique ».

Considérant que ce projet est bien plus qu'un simple accord commercial visant à abaisser les tarifs douaniers et qu'il prévoit une « harmonisation » des législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique et a pour objectif le démantèlement des droits de douane restants (notamment dans le secteur agricole) et la suppression des « barrières non tarifaires », c'est-à-dire les lois, règlements et normes.

Considérant que ce projet d'accord met ainsi en danger les normes sanitaires et phytosanitaires actuellement en vigueur en Europe, que les industriels agroalimentaires américains jugent trop contraignantes et coûteuses (telles que l'interdiction en Europe du bœuf aux hormones et des poulets chlorés, des OGM par exemple, ainsi que le vin qui aux Etats-Unis est soumis à des critères de qualité bien moins exigeants qu'en Europe).

Considérant que parmi les mesures proposées, ce projet permettrait aux multinationales ou investisseurs d'attaquer devant des tribunaux extrajudiciaires privés d'arbitrage tout Etat ou collectivité locale qui ne se plierait pas aux logiques du libre-échange totalement dérégulées ou dont une mesure pourrait porter atteinte à ses dividendes. Une telle mesure impacterait fortement les politiques de nos collectivités locales. Les acteurs privés pourraient ainsi contourner les lois et règlements qu'ils jugeraient « déraisonnables, arbitraires ou discriminatoires » leur permettant par exemple d'imposer l'exploitation des gaz de schiste, cultiver des OGM en plein champ, importer du bœuf aux hormones, du poulet à la dioxine ou bien remettre en cause le bio dans les cantines.

Considérant qu'après l'échec du projet d'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) de 1995, le blocage des négociations sur l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) depuis 2004, et plus récemment le refus en juillet 2012 de l'Accord commercial anti-contrefaçon (ACTA), ces négociations sont une nouvelle tentative sans précédent de mise en place d'une gouvernance mondiale basée sur des normes marchandes, hors de tout contrôle démocratique.

Considérant que les Etats-Unis sont actuellement en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique, sociale et culturelle, refusant d'appliquer les principales conventions sur le travail de l'OIT, le protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique, la convention pour la biodiversité ainsi que les conventions de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Ils ont donc dans la plupart des cas des règlements moins protecteurs que ceux de l'Europe.

Considérant qu'au-delà des échanges de marchandises, cet accord, s'il devait être conclu, achèverait l'ouverture à la concurrence des échanges immatériels, car ce projet d'accord prévoit d'introduire de nouvelles mesures relatives aux brevets, droits d'auteur, protection des données, indications géographiques et autres formes de « propriété intellectuelle », faisant revenir par la petite porte le défunt Accord commercial anti-contrefaçon (ACTA).

Considérant que cet accord menacerait gravement la maîtrise et l'autonomie politique des élus/ues, puisque tout Etat ou collectivité serait dans l'incapacité de réduire les inégalités sociales et territoriales, de construire des services publics sur l'ensemble du territoire, maîtriser les risques sanitaires, organiser la transition écologique, faciliter l'accès pour toutes et tous aux soins et à la culture, favoriser la démocratie et l'exercice de la citoyenneté.

Considérant que depuis le début de l'année 2014, ce projet d'accord, négocié dans le secret et sans mandat démocratique rencontre une hostilité croissante.

Considérant que l'accord avec le Canada (CETA) préfigure les contours de celui que les services de la Commission Européenne négocient actuellement avec les USA.

Considérant que de nombreuses collectivités territoriales françaises se sont prononcées contre ce projet d'accord et ont délibéré dans ce sens (les régions Ile-de-France, PACA, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Auvergne, Franche-Comté, Limousin ; les villes de Paris, Villejuif, Villeneuve Saint Georges, Montreuil...).

La Ville d'Ivry-sur-Seine doit faire entendre sa voix et déclarer son opposition à un texte dont l'objectif est d'accentuer la dérégulation, la marchandisation du monde en refusant aux citoyens européens la possibilité d'un examen et débat démocratique.

Le Conseil municipal d'Ivry :

- demande l'arrêt des négociations en vue de l'accord de partenariat transatlantique TTIP/TAFTA ainsi que le rejet du projet d'accord UE/Canada CETA ;
- demande la diffusion publique de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TTIP/TAFTA ;
- refuse toute tentative d'affaiblissement du cadre législatif et réglementaire, national ou européen en matière sociale, économique, sanitaire, culturelle, environnementale et de défense des services publics ;
- déclare la Ville d'Ivry « zone hors TTIP/TAFTA » et s'associe à la mobilisation du collectif national Stop Tafta.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 NOVEMBRE 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 27 NOVEMBRE 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 NOVEMBRE 2014